



C O M M U N I Q U É D E P R E S S E

Grève dans les écoles : pas de service minimum à Niort ce jeudi 23 octobre

A l'orée d'un nouveau mouvement de grève du personnel enseignant, ce jeudi 23 octobre, la municipalité ne mettra pas en place le service minimum d'accueil sur son territoire.

En effet, la nouvelle équipe tire les enseignements de la première application du service minimum sur son territoire. Sur 560 enfants susceptibles d'être accueillis dans le cadre du dispositif, seuls 38 sont allés au centre de loisirs de Chantemerle lors de la grève du 7 octobre. La collectivité a mobilisé 17 agents spécialisés en moins de 48 heures, soit 1 agent pour 2 enfants. La compensation financière qui devrait être versée par l'Etat s'élève à 330 euros, somme qui est loin de couvrir les frais engagés par la Ville. Ce dispositif auquel nous contrainst l'Etat n'est donc ni raisonnable en termes financiers ni applicable en termes d'organisation.

Pour ce jeudi, à Niort, 4 écoles sur 40 seront concernées, soit potentiellement 350 enfants environ. Sans que l'on puisse savoir avec précision le nombre réel d'enfants susceptibles de devoir être effectivement accueillis. Dans un tel contexte d'imprécision et d'imprévision, la ville de Niort prend la décision de ne pas appliquer ce dispositif institué par la loi du 20 août 2008.

Cabinet du Maire

Mairie de Niort – Hôtel de ville – place Martin-Bastard – BP 516 – 79022 NIORT Cedex

Geoffroy Michel, Directeur – ☎ 05 49 78 73 13 – Fax : 05 49 78 74 17 – E-mail : geoffroy.michel@mairie-niort.fr

Isabelle Jeannerot, Contact Presse – ☎ 05 49 78 73 68 – E-mail : isabelle.jeannerot@mairie-niort.fr